

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU
CANTON DE FONTAINEBLEAU

COMMUNE DE RUMONT
PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 12 MARS 2020

L'an deux mille vingt le jeudi douze mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick PRUD'HOMME, Maire.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11		
Présents :	11	Votants :	11	Pouvoirs : 00

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

PRUD'HOMME Patrick, BERTRAND Jean-Martial, Magali FEUILLAS, VIVIANT Thierry, SILVEIRA Domingo, Daniel DROUET, Marie-José TRAVERS, Christophe GLOUX, Michel TRAVERS, Pascal BOURMEAU, Medhi REZGALLAH.

Désignation du secrétaire de séance : Magali FEUILLAS est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2020 :

Aucune remarque n'ayant été formulée, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2020-07 : Approbation du Compte Administratif 2019

Sous la présidence de Monsieur Patrick PRUD'HOMME, le conseil municipal examine le compte administratif communal de l'exercice 2019. Sa présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Il retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Il s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses	118 475.25 €
Total des recettes	151 353.67 €
Excédent de l'exercice	32 878.42 €
Excédent reporté du C.A. 2018	152 150.92 €
Soit, un résultat cumulé en fonctionnement de.....	185 029.34 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses	40 859.02 €
Total des recettes	15 742.03 €
Déficit de l'exercice	- 25 116.99 €
Excédent reporté du C.A. 2018.....	5 636.47 €
Soit, un résultat cumulé en investissement de.....	- 19 480.52 €

Monsieur le Maire étant sorti de la pièce et sous la présidence de Monsieur Jean-Martial BERTRAND, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE et ADOPTE le compte administratif communal 2019.

2020-08 : Approbation du Compte de Gestion 2019

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et de compte de gestion.

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 lors de la même séance du conseil municipal,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2019 dressé par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2020-09 : Affectation du Résultat 2019

Le conseil municipal,

Sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2019	32 878.42 €
Excédent reporté 2018	152 150.92 €
Résultat global de clôture	185 029.34 €

Section d'Investissement

Déficit de l'exercice 2019	- 25 116.99 €
Excédent reporté 2018	5 636.47 €
Résultat global de clôture	- 19 480.52 €

Reste à réaliser en dépenses 35 250.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'affecter au budget 2020 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

Report en investissement au D001	19 480.52 €
Report en fonctionnement au R002	130 298.82 €
Investissement au 1068	54 730.52 €

2020-10 : Achat d'une nouvelle tondeuse

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'il serait temps de changer la tondeuse communale achetée en 2012. Il indique que plusieurs devis ont été demandés aux sociétés : Ets Cousserand, Bouvard Services Negoces et Rozé Motoculture

Vu les devis présentés dans le tableau ci-après

	Bouvard	Rozé Motoculture		ETS Cousserand	
Marque	HONDA	HONDA	ISEKI	ISEKI	ISEKI
Transmission	Mécanique	Hydrostatique	Mécanique	Mécanique	Mécanique
Prix HT	1 274.25	1 670.00	1 313.70	1 458.60	1 499.00

Considérant qu'il est temps de changer la tondeuse

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

D'ACCEPTER le devis de l'entreprise Bouvard d'un montant de 1274.25 € HT

2020-11 : Approbation de la convention du SIAEP BFR

Monsieur le Maire informe que la propriété située au « Pas Saint Martin » n'est pas raccordée en eau potable.

Il indique que le syndicat des eaux Burcy Fromont Rumont, a demandé un devis à la SAUR concernant le raccordement de la propriété, les travaux de raccordement sont estimés à 34 390.00 € HT (41 268.00 €TTC) du fait du grand éloignement de la propriété par rapport au réseau du syndicat.

Les propriétaires, compte tenu du coût très élevé, ont demandés que la Commune et la Syndicat des Eaux, participent à cette dépense.

Une convention tripartite a été rédigée par le Syndicat des Eaux afin de définir les obligations respectives des parties en ce qui concerne la nature des ouvrages envisagés, leur réalisation et leur financement, ainsi que les modalités d'entretien ultérieur.

Vu la convention jointe en annexe

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention du Syndicat de Eaux de Fromont Burcy Rumont
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2020-12 : Achat d'un nouveau lave-vaisselle pour la cantine

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal, que le lave-vaisselle de la salle polyvalente et qui sert pour la cantine est tombé en panne et qu'il convient de le remplacer.

Au vu des prix des lave-vaisselle proposer dans le commerce, il est proposé d'acheter un lave-vaisselle pour un montant maximum de 300 € TTC

Le conseil municipal ; après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à acheter un nouveau lave-vaisselle pour un montant maximum de 300 € TTC.

2020-13 : Achat d'un nouveau copieur

Monsieur le Maire indique qu'il serait souhaitable de remplacer le photocopieur KONICA MINOLTA acheté neuf par la commune en 2010.

Deux fournisseurs ont été consultés pour les tarifs d'achat d'un photocopieur neuf ou en location :

- BUREAU COPIES SYSTEM (Nemours)
- DACTYL BURO (Bourges)

	Situation actuelle (BCS)	Proposition BCS	Proposition Dactyl Buro	Proposition BCS	Proposition Dactyl Buro
Modèle	KM C203	KM BHC 227	KM BHC 227	KM BHC 250i	KM BHC 250i
Achat HT	3 500,00	3600,00	3 758,00	4600,00	4 215,00
Coût copies annuel HT	329,08	338,04	95,38	329,76	95,38
Location HT/trimestre		207,00	195,00	267,00	231,00
Coût annuel estimé (copies incluses) HT		1166,04	875,38	1397,76	1019,38
Coût copies noires HT	0,0104	0,0075	0,0048	0,0065	0,0048
Coûts copies couleur HT	0,0986	0,075	0,048	0,065	0,048

Temps de préchauffage	80s	20s	20s	13s	13s
NB pages/minutes	20	22	22	25	25

Vu les devis et le tableau comparatif présentés avec les différents tarifs d'achat ou de location.

Considérant que l'achat d'un photocopieur peut être subvention grâce à un contrat FER du Département

Considérant que l'on récupère la TVA sur les factures d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'acheter le photocopieur C250i de marque Dactyl Buro en remplacement du photocopieur actuel
- **APPROUVE** le devis de la société Dactyl Buro pour l'achat
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une subvention au Département dans le cadre du FER
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis et tous les documents s'y rapportant

2020-14 : Motion Forêt de Fontainebleau

Le Conseil Municipal,

Vu la réunion du Bureau communautaire du 27 juin 2019,

Vu la demande de Monsieur le Maire de Fontainebleau d'inscrire la Forêt de Fontainebleau au Patrimoine mondial de l'UNESCO

Considérant qu'il s'agit de marquer son intérêt et non d'un engagement

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver cette motion.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **N'APPROUVE PAS** cette motion

2020-15 : Contrat Rural

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants à entreprendre un aménagement cohérent de leur cadre de vie.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme, il apparaît souhaitable de présenter un dossier de contrat rural afin d'améliorer le cadre de vie des habitants de la commune.

Ce contrat rural, d'un montant de 370 000.00 € HT concerne l'opération suivante :

Réhabilitation de deux logements dans la ferme de centre bourg. : 370 000.00 € HT

Le financement de ce contrat sera assuré de la façon suivante :

- Subvention de la Région Ile-de-France : 40 %, soit 148 000.00 € HT ;
- Subvention du Département : 30 %, soit 111 000.00 € HT.

Le complément du montant HT ainsi que la TVA, au taux de 20% à la charge de la commune, seront financés par un emprunt.

En outre, la commune s'engage :

- Sur le programme définitif et l'estimation de l'opération ;
- Sur le plan de financement annexé ;
- Sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur ;
- Sur la maîtrise foncière de l'assiette de l'opération du contrat ;
- Sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation aux Conseils régional et départemental de l'ensemble de l'opération prévue au contrat pour attribution des subventions dans un délai de 3 ans à compter de son approbation par la Séance du Conseil départemental ;
- À prendre en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées à la mise en œuvre du contrat rural,
- À ne pas démarrer les travaux avant la notification du contrat préalablement approuvé par la commission permanente du Conseil Régional et la Séance au Conseil départemental ;

- À maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans ;
- À charger Madame le Maire d'élaborer le dossier ;
- À mentionner la participation de la Région et du Département et d'apposer leurs logotypes dans toute action de communication ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le programme de l'opération présentée pour un total subventionnable de 370 000.00 € HT, soit 444 000.00 € TTC, le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation annexés à la présente délibération ;
- **DECIDE** de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat rural selon les éléments exposés ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Information et questions diverses.

- Élections municipales

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les élections municipales ont lieu les 15 et 22 mars prochain et qu'il convient de préparer la tenue du bureau de vote.

La séance est levée à 21 h 00

A Rumont, le 12 mars 2020

Le maire

Les conseillers

Le secrétaire